



Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
Téléphone 819-295-3979 / Télécopieur 819-295-3032
Courriel : info@municipalite.champlain.qc.ca



AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée du conseil municipal de Champlain qui se tiendra le **LUNDI 3 AOÛT 2026**, à compter de 19 h 30 , au Centre du Tricentenaire, 961, rue Notre-Dame, il sera discuté des demandes suivantes :

1. Demande de dérogation mineure - 1111, rue Notre-Dame – Lot 4 503 612 (19h30)
 - Demande pour l'aménagement d'une 2^e entrée charretière pour son 2^e logement terminé cette année. Cette demande contrevient à l'article 14.8 du règlement de zonage 2009-03 qui stipule qu'un terrain occupé par un usage résidentiel ne doit comporter qu'une seule entrée charretière.
2. Demande de dérogation mineure – 217, rue Notre-Dame – Lot 5 505 063
 - Agrandissement du garage annexé à 0,38m de la ligne latérale droite à son plus prêt en contravention avec l'article 7.11 du règlement de zonage 2009-03 qui mentionne qu'un garage annexé à une résidence doit respecter les normes de localisation d'un bâtiment principal, soit respecter 3m de distance latérale.
3. Demande de dérogation mineure – 930, rue Notre-Dame – Lot 4 504 837
 - Demande d'autorisation de maintenir en place la thermopompe installée sur le côté droit de la résidence à une distance inférieure à 1,5 m de la ligne latérale. Cette situation contrevient à l'article 7.13 du règlement de zonage 2009-03, qui stipule que ce type d'équipement doit être implanté à une distance minimale de 1,5 m des lignes latérales et arrière du terrain.

Toute personne intéressée

- Pourra se faire entendre lors de l'assemblée du lundi 3 août 2026 à 19 h 30 au Centre du Tricentenaire 961, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0
- ou faire parvenir ses avis ou commentaires par courriel à info@municipalite.champlain.qc.ca ou par courrier au 819, rue Notre-Dame, Champlain QC G0X 1C0

Donné à Champlain ce seizième jour du mois de juillet deux mille vingt-six (16 juillet 2026)

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Caroline Dionne, directrice générale, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de l'avis ci-dessus sur le site de la municipalité, section avis, et au bureau municipal, le 16 juillet 2026.

Donné à Champlain ce seizième jour du mois de juillet deux mille vingt-six (16 juillet 2026)

Caroline Dionne

Caroline Dionne, directrice générale